



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Référence : 20220324-RAP-63-0329-Insp_Gestion_Amiante_SCI COMBRONDE_Combaude

RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES		
Nom et adresse de l'établissement contrôlé	Code DREAL	
Société : MFP MICHELIN – site de la Combaude Adresse : 3 rue de la Charme - 63100 ClermontFerrand SIREN : SIRET : 855 200 507 00439	S3IC Priorité DREAL Régime SEVESO / IED	0056-00332 <input type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input checked="" type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS / <input type="checkbox"/> IED
Activité principale : Fabrication et stockage de pneumatiques		
Date du contrôle : 21/03/2022		
Inspecteur : Frédéric BORIES		
Type de contrôle		
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input type="checkbox"/> Inspection planifiée <input checked="" type="checkbox"/> Inspection circonstancielle : Gestion de déchets de démolition contenant de l'amiante lié	
Circonstances du contrôle		
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/Accident du	<input type="checkbox"/> Plainte <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Travaux de démolition suite cession	
Thème(s) du contrôle	• Gestion de déchets inertes dangereux	
Principale(s) installation(s) contrôlée(s)		
• Sous-sol Est du bâtiment D2		
Référentiel(s) du contrôle		
• Méthodologie nationale de gestion des sites et sols pollués		
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)		
Nom	Société	Qualité
	DEKRA	Responsable Métier Opérationnel Adjoint
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant ; DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAE <input checked="" type="checkbox"/> Équipe ECIE <input type="checkbox"/> Autre :	

I – Synthèse de la visite et des constatations

1 - Contexte

L'usine MFP MICHELIN de la Combaude a été partiellement acquise par la SCI COMBRONDE LOIRE INVESTISSEMENTS et notamment les bâtiments T53, D2 et TV36.

À l'emplacement du bâtiment D2, en cours de démolition, il est projeté d'installer une plateforme de stockage et de transport multi-modale.

Lors des travaux de démolition d'un local en sous-sol, en partie Est du bâtiment D2, dont les plafonds sont constitués de coffrages perdus en amiante, il a été relevé par l'entreprise DMA, chargée des opérations de désamiantage, des concentrations en fibres d'amiante en suspension dans l'air supérieures à la concentration d'exposition maximale autorisée pour les personnels.

Suite à ces constats, une réunion avec la société DMA, l'inspection du travail, la CARSAT et DEKRA a été organisée semaine 10.

À l'issue de cette rencontre, ces organismes ont préconisé de laisser sur place les structures amianteées, après démolition du plafond, et de faire valider cette option par les services de la DREAL.

Cette visite de contrôle a pour objectif de prendre connaissance de l'environnement de la zone concernée et d'apprécier les enjeux en termes de risque sanitaire et environnemental.

2 - Constats sur site

La zone concernée est située en sous-sol du bâtiment D2 dont la dalle plancher en béton, se situe à environ 3 mètres en dessous du niveau 0.

Le plafond du local est constitué de poutres en béton, soutenues par des piliers en béton, et dont les hourdis sont constitués de coffrages perdus contenant de l'amiante.

La surface concernée est estimée à plus ou moins 500 m² (11,5 m x 40 m), à confirmer après travaux.

Après les travaux de démolition, l'ensemble de la zone sera remblayé de façon à retrouver le niveau 0 du sol et recouvert d'une dalle béton.

Ainsi, les gravats contenant l'amiante lié seront confinés à environ 3 m de profondeur.

3 - Conclusion

Compte tenu des éléments de contexte suivants : le projet de plate-forme multimodale est situé dans une zone industrialisée en bordure de la voie ferrée et ne présente pas d'enjeu particulier, l'amiante lié est non soluble et non volatil ; le confinement des déchets amiante sur le site est une solution de gestion acceptable.

Cependant, compte tenu de la dangerosité de l'amiante, les opérations de démolition des zones susceptibles de comporter de l'amiante devront être menées de façon à éviter la formation de poussières.

De plus, afin de matérialiser la zone de confinement, un filet avertisseur devra être installé au droit de la zone et des servitudes d'utilité publique devront être instaurées afin de garder en mémoire la présence de l'amiante.

Rédacteur le 24/03/2022 L'inspecteur de l'environnement Signé	Vérificateur le L'inspecteur de l'environnement Signé	Approbateur le Pour le directeur régional, le coordonnateur de l'équipe ECIE Signé
--	--	--